

**Zeitschrift:** Bulletin généalogique vaudois

**Herausgeber:** Cercle vaudois de généalogie

**Band:** 1 (1988)

**Artikel:** Les titres sous l'ancien régime

**Autor:** Campiche, F.-Raoul

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1085269>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LES TITRES SOUS L'ANCIEN REGIME  
par F.-Raoul Campiche

Sans cesse confronté à la signification des titres attribués aux personnes rencontrées durant ses recherches, le généalogiste pourra se référer avec profit à l'article ci-dessous, en ne perdant pas de vue que cette étude n'est pas exhaustive.

Cet article a paru pour la première fois dans la *Revue Historique Vaudoise* de 1946, p. 41-42. Le CVG le reproduit avec l'aimable autorisation du Comité de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie.

---

"Cette énumération de titres, qui provient des papiers Roger, déposés à la Bibliothèque publique de Genève, a probablement été élaborée par Urbain-Louis Roger, bourgeois de Nyon, et de Genève dès 1757, né en 1726, mort après 1801. Petit-fils d'un médecin de Gex réfugié à Nyon en 1678, il était le beau-frère et également le cousin germain d'Elie-Salomon-François Reverdil, diplomate au Danemark, et de Marc-Louis Reverdil son frère, tous deux bourgeois de Nyon, bibliothécaire du roi de Pologne, de 1787 à 1798.

F.-Raoul Campiche"

**Titres qu'il faut donner à chaque personne selon sa qualité :**

1. A un simple paysan : Honeste.
2. A un paysan des premiers d'un village ou à un artisan : Honorable.
3. A un artisan, chef de profession : Maître.
4. A un bourgeois de ville : Sieur ou Honorable.
5. A un bourgeois de ville qui est en charge : Monsieur ou Honorable et Prudent.
6. Aux chefs et aux premiers d'une ville : Provide ou Vertueux.
7. A un notaire : Egrège.
8. A un notaire de ville dans les premiers charges : Egrège et Prudent.
9. A un officier : Discret.
10. A un noble de ville qui n'est pas seigneur de juridiction : Noble.
11. A un noble qui est seigneur de juridiction ou gentilhomme : Noble et Vertueux.
12. A un noble qui est dans les premières charges de la guerre ou dans l'Etat, comme baron, etc : Noble et Généreux.
13. A un seigneur bailli : Magnifique et Très Honoré Seigneur.
14. A un lieutenant baillival : Très Honoré Seigneur.
15. A un Seigneur du Conseil de Berne : Magnifique et Puissant.
16. A un seigneur boursier et banderet : Illustre et Puissant Seigneur

Si les numéros 13, 14, 15 et 16 sont nobles, on met le titre de Noble au commencement (Noble, Magnifique et Très Honoré Seigneur; Noble et Très Honoré Seigneur; Noble, Magnifique et Puissant Seigneur; Noble Illustré et Puissant Seigneur).

17. A Leurs Excellences : Illustrés, Puissants et Souverains Seigneurs.
  18. A un simple ministre : Spectable.
  19. A un ministre du premier ordre : Spectable et Savant (s'ils sont nobles, on met le titre de Noble devant, soit Noble et Spectable, Noble, Spectable et Savant).
- 

Cette énumération n'est pas exhaustive, et ne demande qu'à s'allonger au fil de vos recherches...

"QUELQUES JALONS POUR VOS RECHERCHES GENEALOGIQUES AUX ARCHIVES CANTONALES ET AUPRES DES OFFICIERS D'ETAT CIVIL"

par Robert Pictet

La consultation des registres paroissiaux et de l'état civil aux Archives cantonales vaudoises

Le consultation des registres de paroisses et de l'état civil, du XVI<sup>e</sup> siècle à 1875, se fait aux Archives cantonales vaudoises. Elle a lieu sur microfilms, dans des cabines individuelles, sans émolument. La commande des microfilms s'effectue après consultation indispensable des inventaires des séries Eb et Ed.

Trois visionneuses sont équipées de photocopieuses.

Il n'est actuellement plus impératif de réserver une cabine, à moins de vouloir utiliser un lecteur de microfilms équipé de photocopieuse.

La consultation a lieu tous les jours, de 9h00 à 18h00 sans interruption. La distribution des microfilms cesse à 16h45.

Les Archives cantonales sont fermées deux jours, entre Noël et Nouvel-An, lors de la révision de la bibliothèque.

Le prix de la photocopie est fixé actuellement à Fr. 0,40.